

**DÉCISION SUR LA NOMINATION DE TROIS (3) JUGES AU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF DE L'UNION AFRICAINE
Doc. EX CL 1427 (XLII)**

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport de la Commission sur la nomination de trois (3) juges au Tribunal administratif de l'Union africaine ;
2. **FÉLICITE** les membres sortants du Tribunal administratif pour leur travail ;
3. **NOMME**, avec effet immédiat, les États membres suivants qui désigneront chacun un (1) juge au Tribunal administratif de l'Union africaine pour un mandat de quatre ans :
 - a. Niger ;
 - b. Nigeria ;
 - c. Rwanda.
4. **INVITE** les États membres désignés à nommer les juges au Tribunal d'ici à la fin du mois de février 2023.